

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Permanence de la Mission Locale Jeunes du bassin chambérien – subvention au CS AEL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un septembre à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MANTEL. ROSSI. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ. CUCCURU (Pouvoir M. WADOWIAK). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROS (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (pouvoir P. DUPERCHY). MALLEIN. MANSOZ (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS (Pouvoir F. MANTEL). PERRIAT. RUBIER (pouvoir T. ILBERT.). TAIN (Pouvoir C. VEUILLET). WROBEL (Pouvoir A. FAUGE).

.....

Président,

Rappelle à l'assemblée la permanence de la Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien organisée, à destination des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la CCLA, par le Centre socio-Culturel AEL et la subvention allouée chaque année par la CCLA ;

Propose à l'assemblée que la CCLA apporte, comme chaque année, son soutien à cette action, en versant au centre socio-culturel AEL, 5 145€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 5 145 Euros au centre socio-culturel AEL pour l'organisation de la permanence de la Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien à destination des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la CCLA,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

